

SON AVIS SUR HUIT SUJETS D'ACTUALITÉ

Le Journal de Québec · 08 avr. 2025 · 3 · TAÏEB MOALLA Le Journal de Québec

En tournée hier dans plusieurs radios de Québec, Sam Hamad a donné son avis sur ces huit sujets d'actualité.

Mandat électoral

Il s'est engagé à effectuer un seul mandat électoral de quatre ans s'il est élu comme maire de Québec le 2 novembre.

Mobilité

Il a insisté sur le fait que le gouvernement du Québec devra donner – ou non – un feu vert au projet de tramway en 2027.

Il a également louangé les conclusions du rapport de CDPQ Infra (CDQPI) même si ce document préconise un tramway pour Québec.

Sam Hamad a promis de mettre en place son propre projet, qui ne sera pas un tramway, « le plus rapidement possible ».

Le candidat n'a pas voulu dire si ce sera un Service rapide par bus (SRB).

Taxe sur l'immatriculation augmentée de 60 \$

Il a dit avoir une meilleure solution sans s'engager formellement à annuler cette hausse.

Taxes municipales

Il ne s'est pas engagé à baisser les taxes, mais il a laissé entendre qu'il pourrait faire un effort pour les petits commerçants.

Troisième lien

Il est favorable au mégaprojet, mais il veut que la Ville ait son mot à dire.

Collecte des matières résiduelles

Il a laissé entendre qu'elle reviendrait à la semaine. Actuellement, la collecte se fait aux deux semaines, entre octobre et mars, dans la plupart des arrondissements.

Règlement sur le chauffage au bois

Il a laissé entendre que l'interdiction à venir sera annulée.

Missions à l'étranger

Il se concentrerait sur les Étatsunis plutôt que sur l'europe.

LA PROMESSE DE HAMAD COÛTERAIT UN BRAS

La Ville maintient qu'elle ne peut pas résilier l'entente avec le gouvernement Legault

Le Journal de Québec · 08 avr. 2025 · 3 · candidat à la mairie

Contredisant les affirmations du candidat à la mairie Sam Hamad, la Ville de Québec assure qu'elle n'a pas le droit de résilier l'entente sur le tramway et qu'elle s'exposerait à des pénalités pouvant atteindre 371,7 M\$ si elle refusait d'exécuter ses obligations.



C'est ce que l'administration Marchand a rappelé au Journal, hier, au lendemain de la première sortie publique du nouveau candidat à la mairie Sam Hamad.

L'ancien ministre libéral a dit s'opposer au projet de tramway tout en avançant qu'il n'aurait pas à payer « une cenne » de pénalités si ce mégaprojet devait être abandonné.

Or, selon Jean-pascal Lavoie, porte-parole de la Municipalité, « la Ville de Québec, en tant que partenaire et bénéficiaire du projet, ne peut pas résilier l'entente de mise en oeuvre de la phase 1 du projet de tramway du plan Cité – Phase de planification. Seule la ministre peut résilier, notamment pour un motif d'intérêt public (art. 11.1) ».

Si la Ville de Québec décide de ne plus remplir ses obligations, il est prévu que « la ministre peut suppléer au défaut de la Ville (soit poursuivre les responsabilités de la Ville) », a-t-il déclaré. D'ici la fin 2025, si la Ville de Québec ne remplit plus ses obligations, les pénalités seraient de 153,7 M\$, a calculé M. Lavoie.

Cette somme représente 133,7 M\$ (50 % des dépenses payées par le gouvernement du Québec) et 15 % de frais d'administration.

Si le largage des obligations devait avoir lieu avant le début 2027 (soit avant la signature de l'entente de réalisation), les pénalités pourraient aller jusqu'à 371,7 M\$, a-t-il ajouté.

ATTIRER DES INVESTISSEMENTS

Sur le front politique, le cabinet de M. Marchand a réagi hier par voie de déclaration.

« L'entente qui a été négociée avec le gouvernement a permis d'obtenir des gains financiers importants, notamment celui de fixer un plafond à la contribution financière de la Ville (soit 750 M\$) », y affirme-t-on.

On y ajoute que « des mécanismes ont aussi été prévus pour assurer la réalisation du projet dans un échéancier prévisible. La confiance que le projet se réalise est une condition essentielle si on souhaite attirer des investissements majeurs à Québec, en particulier dans le secteur immobilier ».

« UN MANDAT CLAIR »

Selon Claudie Côté-chabot, porte-parole de CDPQ Infra (CDPQI), maître d'oeuvre du tramway, « CDPQ Infra ne fait pas de politique et nous ne ferons pas de commentaires sur les élections. Nous avons comme mission la réalisation de projets d'infrastructures et nous travaillons en collaboration avec les administrations en place ».

D'après elle, « CDPQ Infra a un mandat clair du gouvernement pour le Tramcity. Nos équipes sont d'ailleurs à pied d'oeuvre et pleinement mobilisées afin de réaliser le Tramcity, de pair avec nos partenaires, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec ».

De son côté, Étienne Grandmont, député de Québec solidaire, a affirmé que la proposition de M. Hamad d'abandonner le tramway et de proposer un autre projet qui n'a pas encore été défini « manque de clarté et de réalisme ».

S'il est élu à la tête de la Ville de Québec le 2 novembre au soir, l'ancien ministre libéral Sam Hamad s'engage déjà à effectuer un seul mandat électoral de quatre ans.

«Je ne cherche pas une job. J'ai une bonne qualité de vie actuellement. Je suis bien. Par contre, je vais là pour faire la job. Je ne vais pas là, en passant, pour 4-5 mandats. Je m'en vais faire la job, un mandat», a-t-il répondu lundi matin, au micro de CHOI Radio X.

Publicité

Né en juin 1958, Sam Hamad aura 71 ans, en 2029, à la fin d'un éventuel premier mandat comme maire de Québec.

Dimanche, lors d'un rassemblement citoyen, M. Hamad a officialisé sa candidature à la mairie.